



Logement insalubre refait à neuf à mes frais

Par **dadag**, le **30/11/2009** à **15:52**

Bonjour,

Je viens vers vous pour demander conseil car apres avoir insisté auprès de mon bailleur rien ne bouge!!!

je suis locataire dans un appartement hlm sncf appartenant à LA SABLIERE depuis le 25 juin 2008.

A l'etat des lieux , l'appartement etait insalubre dont papier peint, et peinture ... tout à refaire, que ce soit l'entrée, le sejour, les deux chambre , la cuisine , tout!!!

J'ai donc eu l'accord d'effectuer moi meme les travaux pour un montant de 170€ , sachant que j'ai depensé plus que le triple!!!

Aujourd'hui je souhaite partir des lieux pour un autre appartement hlm sncf FOYER POUR TOUS, qui eux ont fait une renovation avant que j'y enmenage!!!!

De ce fait j'ai demander le remboursement de la renovation effectuée à LA SABLIERE , mais j'ai eu un refus de leur part , avec excuse qu'il y avait un delai de 6 mois dont je n'ai pas etait tenu au courant .

Que dois je faire ???